

Tout comprendre au programme ETIncelles qui aide les PME à se transformer en ETI

À mi-chemin entre les PME et les grands groupes, les entreprises qui comptent entre 250 et 4999 salariés sont considérées par le gouvernement français comme un actif stratégique, qui a donc mis en place un dispositif pour leur faciliter les démarches administratives.

Temps de lecture : minute

29 novembre 2023

Alors qu'elles sont souvent pensées pour être des moteurs du développement des entreprises, certaines démarches administratives en constituent des freins. « *Tout le temps passé sur l'administratif, c'est du temps qu'on vous fait perdre* », a d'ailleurs affirmé Emmanuel Macron le 21 novembre 2023 à l'occasion du lancement d'ETIncelles. Après une phase pilote sur une première promotion composée de 50 PME en croissance, le programme intègre désormais de nouvelles entreprises qui ont le potentiel et la volonté de devenir des ETI.

L'objectif est claire : fluidifier au maximum les relations des entreprises avec l'ensemble des services de l'État en levant les blocages administratifs éventuels. Le programme se traduit par un suivi individualisé par un interlocuteur unique et la mobilisation d'un réseau de 45 correspondants ETIncelles dans les organismes publics et les principales administrations, qui apporte les solutions adéquates aux entreprises.

Les ETI : une chance pour la France

ETIncelles a été lancé à partir du constat que le nombre d'entreprises de taille Intermédiaire (ETI) en France est encore faible en comparaison avec ses pays voisins. Elles ne sont en effet que 5.600 contre environ 12.000 en Allemagne. Or elles sont « *une chance pour le pays et un véritable levier* », selon les mots même du président de la République, car elles emploient plus de 3,2 millions de personnes, soit environ 25 % de l'emploi salarié, génèrent 26 % des investissements et réalisent 33 % de leur chiffre d'affaires à l'export, contre 12 % pour les PME.

« *Devenir une ETI est en phase avec notre ambition de croissance, car notre métier d'équipementier spatial nécessite une prise en compte des exigences de souveraineté mais aussi de taille critique pour investir ce marché* », confirme Benoît Moulas, président de Comat, qui vient d'être sélectionnée pour intégrer le programme.

500 ETI accompagnées d'ici à 2027

Le programme ETIncelles s'inscrit dans la continuité de la Stratégie Nation ETI lancée en janvier 2020 pour soutenir leur développement. Si l'Élysée estime à 20.000 le nombre de PME à fort potentiel, le programme devrait accompagner 500 d'entre elles et les transformer en ETI d'ici à la prochaine élection présidentielle. Selon Benoît Moulas, « *ce programme n'est pas un passe-droit mais un coupe-file car il permet un pontage direct avec les administrations pour aller directement au sujet et avancer rapidement* ».

Pour postuler au programme, il faut connaître une forte croissance au cours des deux dernières années, avoir un effectif compris entre 60 et 220 salariés, et être présent ou avoir la volonté de se développer sur les marchés à l'export ou consacrer d'une part conséquente de dépenses à la recherche et au développement.

La phase pilote menée depuis une année a confirmé en effet la pertinence du programme sur des problématiques récurrentes rencontrées par les PME. Parmi elles, souligne Benoît Moulas, « *l'export évidemment car nos produits ont une portée internationale ; le soutien à l'innovation, car si en France nous avons la chance de disposer de nombreux programmes dans ce domaine, il apparaît difficile pour les plus petites entreprises d'y accéder, alors qu'elle représente 20 à 30 % de notre chiffre d'affaires ; le recrutement pour ne pas pénaliser notre croissance ; et enfin le soutien à la réindustrialisation du pays, car il ne suffit pas d'être disruptif, il faut produire* »



À lire aussi

Quand la culture produit s'invite dans les PME, ETI et grands groupes



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

[JE M'INSCRIS](#)

Article écrit par Thibault Caudron